

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 16 février 2018	N° 2018-87

Convocation du 9 février 2018

Aujourd'hui vendredi 16 février 2018 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, Mme Dominique IRIART, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Patrick BOBET, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, M. Erick AOUIZERATE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, M. François JAY, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Eric MARTIN, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOULET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Michel LABARDIN à M. Daniel HICKEL
M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC
M. Michel DUCHENE à Mme Anne WALRYCK
Mme Véronique FERREIRA à Mme Andréa KISS
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Jean-Pierre TURON
M. Kévin SUBRENAT à M. Max COLES
Mme Josiane ZAMBON à M. Jean TOUZEAU
Mme Emmanuelle AJON à Mme Michèle DELAUNAY
Mme Cécile BARRIERE à M. Jacques BOUTEYRE
M. Gérard DUBOS à M. Arnaud DELLU
Mme Florence FORZY-RAFFARD à Mme Marie-Hélène VILLANOVE
Mme Martine JARDINE à M. Thierry TRIJOULET
M. Bernard LE ROUX à M. Alain ANZIANI
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF
M. Thierry MILLET à Mme Christine PEYRE
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Benoît RAUTUREAU
M. Alain SILVESTRE à Mme Arielle PIAZZA
Mme Gladys THIEBAULT à M. Eric MARTIN

EXCUSE(S) :

Monsieur Fabien ROBERT.

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Nicolas BRUGERE à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H jusqu'à 10h13
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Didier CAZABONNE à partir de 12h05
Mme Brigitte COLLET à M. Philippe FRAILE-MARTIN à partir de 10h50
M. Jean-Louis DAVID à Mme Emmanuelle CUNY à partir de 12h00
Mme Nathalie DELATTRE à M. Yohan DAVID à partir de 10h15
Mme Laurence DESSERTINE à Mme Maribel BERNARD à partir de 11h50
M. Marik FETOUH à M. Jacques MANGON à partir de 11h30
M. Guillaume GARRIGUES à Mme Chantal CHABBAT à partir de 12h05
M. Michel HERITIE à Mme Béatrice DE FRANÇOIS à partir de 11h45
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-François EGRON à partir de 11h30
Mme Marie RECALDE à M. Serge TOURNERIE à partir de 11h00
M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à M. Franck JOANDET à partir de 12h00
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Solène CHAZAL à partir de 12h10
M. Alain TURBY à Mme Agnès VERSEPUY à partir de 11h45
M. Michel VERNEJOUL à Mme Christine BOST à partir de 11h45

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 16 février 2018	Délibération
	Direction générale Valorisation du territoire Direction du développement économique	N° 2018-87

Marché d'intérêt national de Bordeaux Brienne - Dévoiement du réseau adduction eau potable rue Carle Vernet - Participations de la Régie du MIN et de la Métropole - Offre de concours de la régie du MIN - Convention pour le financement et la réalisation de ces travaux avec Suez - Décisions - Autorisations

Monsieur Max COLES présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre des travaux prévus sur le secteur Saint Jean Belcier, en particulier rue Carle Vernet, nos services ont identifié l'existence d'une canalisation publique d'adduction eau potable (AEP) de diamètre 250 mm, implantée sur 380 mètres environ sous la parcelle BW 124 appartenant à la Métropole, et située à environ 1,40 mètre du mur d'enceinte du Marché d'intérêt national (MIN).

Le maintien de cet équipement sur son emplacement actuel aurait des conséquences en termes de constructibilité sur les franges du MIN, qui est autorisée sans marge de recul, conformément au Plan local d'urbanisme (PLU) 3.1 s'agissant du zonage spécifique US 12.

Il convient de souligner que conformément au protocole d'aménagement signé le 10 juillet 2014 avec la régie du MIN et l'Etablissement public d'aménagement (EPA) Bordeaux Euratlantique, notre objectif commun est de programmer le développement du marché, en synergie avec le projet urbain du secteur.

La régie du MIN a, pour les raisons précitées, sollicité le dévoiement de cet ouvrage, auquel la Métropole est également favorable, sachant qu'il faudra réaliser cette opération en même temps que les travaux de voirie en cours.

L'étude réalisée par le concessionnaire du service public eau potable, Suez Eau France a démontré la faisabilité de cette opération, le réseau AEP pouvant être repositionné sous trottoir côté nord de la rue Carle Vernet pour un montant évalué à 320 K€ H.T.

L'EPA consulté à ce sujet, a fait part de son accord pour prendre en charge un tiers de cette dépense, tout comme le MIN soit 106 667 €, ce montant ne pouvant être revu à la hausse en cas de coût supérieur. Dans le cas où le montant réel de ces travaux serait inférieur à l'estimatif, un réajustement serait effectué au moment du paiement du solde.

La participation de l'EPA sera d'abord versée à la régie du MIN, portant ainsi le montant total de la participation de cette dernière à 213 334 €.

Ces contributions prendront la forme d'une convention d'offre de concours avec la régie, jointe en annexe.

Bordeaux Métropole financera cette opération à concurrence du montant restant dû, soit 106 666 €.

Une convention spécifique ci-jointe sera établie par Bordeaux Métropole avec Suez Eau France pour la réalisation et le financement de ces travaux de dévoiement. Cette opération sera programmée en mars 2018, pour une durée prévisionnelle de 3 mois.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5217-2,

VU la convention de gestion du MIN signée le 21 mars 2011,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT l'intérêt de réaliser des travaux de dévoiement du réseau public eau potable rue Carle Vernet à Bordeaux, positionné près de l'enceinte du marché,

DECIDE

Article 1 : de valider la convention d'offre de concours relative à la réalisation de travaux de dévoiement du réseau public eau potable rue Carle Vernet et d'autoriser M. le Président à signer ce document avec la régie du MIN.

Article 2 : de valider la convention avec Suez Eau France concessionnaire du service public eau potable pour la réalisation et le financement de ces travaux de dévoiement et d'autoriser M. le Président à signer ce document.

Article 3 : d'autoriser la participation à cette opération par Bordeaux Métropole sur le budget principal dans les limites d'un montant maximum de 106 666 € nets de taxe.

Article 4 : d'autoriser Bordeaux Métropole à percevoir le montant de 213 334,00 € nets de taxe, correspondant à la participation du MIN intégrant la part de l'EPA, sur le compte 4582XX, chapitre 4582XX, opération 05P063O013.

Article 5 : d'imputer les crédits en dépense sur le budget principal de Bordeaux Métropole, exercice en cours :
-pour les parts du MIN et de l'EPA sur le compte 4581XX, chapitre 4581XX, opération 05P063O013, fonction 732,
-pour la part de Bordeaux Métropole sur le compte 20422, chapitre 204, opération 05P063O013, fonction 732.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 16 février 2018

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 28 FÉVRIER 2018	Pour expédition conforme, le Conseiller délégué, Monsieur Max COLES
PUBLIÉ LE : 28 FÉVRIER 2018	